

DISPOSITIONS PRATIQUES ADDITIVES A L'ACCORD SIGNE A KAMBUTSO LE 26
JUILLET 2006, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RDC ET LE MRC, EN PRESENCE
DE LA MONUC

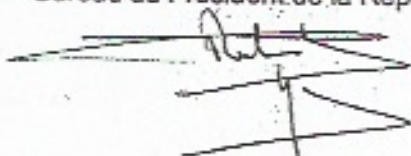
Après échange, les deux parties ont ajouté ce qui suit à l'accord :

1. La diffusion des messages de sensibilisation en vue du regroupement des éléments du MRC à Aveba, Sota, Tché et Dego, à partir du 16 novembre 2006, par les responsables du MRC ;
2. l'octroi par le Commandant de la Zone Opérationnelle de l'Ituri, des facilités de circulation pour les responsables du MRC, chargés de la sensibilisation ;
3. la mise à disposition par le Gouvernement d'un montant de Cinq Mille Dollars américains (USD 5.000), au bénéfice du MRC, en vue de l'organisation de la sensibilisation pour le pré-regroupement ;
4. la sensibilisation des membres du Comité de Sécurité de l'Ituri par le Commandant de la Zone Opérationnelle de l'Ituri, en vue d'une facilitation des mouvements des membres du MRC engagés dans le processus (entre autre, l'octroi des pièces provisoires d'identité pour les cadres civils) ;
5. l'arrivée de la 1ère vague des deux cents (200) premiers éléments du MRC à Rwampara, le 4 décembre 2006, en vue d'un début de pré-brassage, pour être en mesure de parachever le processus au 31 décembre 2006 ;
6. la nécessité de formaliser l'amnistie (entre autre, le retrait des mandats d'arrêt internationaux à charge des membres du MRC engagés dans le processus) ;
7. la présence des organismes spécialisés pour la protection de l'enfance, depuis les sites de pré-regroupement, en vue de dénicher et d'encadrer les éventuels mineurs d'âge.

Fait à Kambutso, le 16 novembre 2006

Pour le Gouvernement de la RDC

Colonel Mukuntó Kiyana Tim
Conseiller Militaire
Bureau du Président de la République



Pour le MRC

Colonel Mathieu Nguadjolo



Pour la MONUC

Charles Gomis
Facilitateur

